



SECTION  
DE LA  
MOSELLE



L'INFO57

*Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP*

**Formation Spécialisée du 15/12/2023**

## **À L'ARRACHE.COM**

### **PRÉALABLE**

Cette formation spécialisée, précédée d'un Groupe de travail le 1<sup>er</sup> décembre, avait été initialement prévue le 11 décembre. Toutefois, l'intersyndicale l'a boycottée principalement parce qu'en raison d'un ordre du jour chargé, nous ne voulions pas que tous ces points soient traités à la va-vite sur un après-midi. Nous estimons que la santé et les conditions de travail des agents méritent qu'on prenne du temps, et particulièrement dans cette période de profonds changements.

Le directeur nous a manifesté son mécontentement du boycott, arguant de la tenue du groupe de travail pour pouvoir débattre des sujets au préalable.

Problème n° 1 : les documents préparatoires au groupe de travail du 1/12 nous ont été adressés le 29/11, ce qui laisse très peu de temps pour une préparation correcte du GT

Problème n°2: aucun PV de GT ne nous est transmis, le contenu de nos débats n'apparaît donc nulle part !

Alors n'en déplaise au directeur, boycotter la première convocation de la Formation Spécialisée marque le mécontentement de l'ensemble des représentants du personnel.

Vous trouverez notre déclaration liminaire [LIMINAIRE FO](#).

### **LES TRAVAUX IMMOBILIERS À METZ**

#### **Le bâtiment Clercs**

La Direction s'est engagée à ce que les travaux soient achevés avant le début de la campagne IR. Quoi qu'en dise le Directeur, il s'agit bien de travaux de densification suivant la prescription de la Première Ministre qui demande 16m<sup>2</sup> par résident (couloirs, archives, armoires, etc. compris).

Le terme « résident » n'est pas anodin, en effet il tient compte du temps de présence physique de l'agent et de non pas de son poste.

L'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail (ISST) se rendra sur site le 11 janvier.

On ne sait toujours pas si le SDIF aura toutes ses archives au même étage.

La verrière couvrant la cour Bemer est soumise à validation des Bâtiments de France. Nous avons demandé à ce qu'elle ne soit pas une serre en été.

FO a aussi posé la question de la jauge maximale d'accueil du public . Réponse de l'ISST : pas de jauge maximale par salle mais un chiffre global de 100 personnes au RDC. Ce chiffre comprend l'ensemble des agents présents, les usagers, etc. Les agents en formation rue des Clercs compteront-ils dans la jauge ? Comment cette jauge va-t-elle être respectée ? Le couloir d'accès à l'entrée est-il compris dans le rez-de-chaussée ? Cela promet encore de beaux jours pour la file d'attente et les commerçants voisins...

Les travaux de rénovation des bureaux (peintures, sols, etc.) seront décidés au cas par cas...

Lors du Groupe de travail, il nous avait été précisé que la demande de menus travaux (peinture, sols...) devait émaner du chef de service. Ces travaux seraient, au cas par cas, réalisés soit par les agents de l'équipe technique, soit par une société de peinture.

Une équipe technique réduite à peau de chagrin (départ à la retraite, départ volontaire), qui a le dos large entre les déménagements et les sollicitations de toutes parts !

Nous avons aussi évoqué les problèmes de sécurité pendant les travaux. Concernant le PCR, les contribuables seront accompagnés depuis la porte par des agents jusqu'à une bulle dédiée. Une salle de réunion sera commune au PCR, au PRS et aux BDV. Une grosse partie des travaux concernera aussi la rénovation thermique (changement des fenêtres).

En outre, le Directeur s'est engagé à faire un point avec les agents après les travaux pour s'assurer que le nouvel environnement de travail convient aux agents. Le flex-office n'est a priori plus à l'ordre du jour. Nous nous félicitons de cette décision, car le flex était rejeté par la grande majorité des agents et par les organisations syndicales.

### **La Trésorerie Amendes**

Des travaux de sécurisation de la trésorerie amendes vont avoir lieu très prochainement. Ils consistent en l'aménagement de sas et de portes sécurisées et l'installation de caméras. Toutefois, l'entrée du personnel de la Cité ne pourra plus se faire du côté mairie.

Les réponses données en GT et en séance sont pour le moins floues : aucune précision n'a été donnée sur le sort des agents et des usagers pendant les travaux. Comment va se faire la circulation ? Par quelle porte rentreront les agents ?

Un incident a d'ailleurs eu lieu le 1/12 avec un usager récalcitrant, qui a dû être délogé par les forces de l'ordre.

Pour FO, la sécurité des agents passe avant tout, et exige que tout soit mis en œuvre pour que les travaux se fassent dans la plus totale sécurité.

Ce projet de sécurisation date de 2021, et n'est pas voulu par la DDFIP. C'est le préfet (gestionnaire de la cité administrative) qui a mis la pression sur la DDFIP pour qu'il y ait un accès direct à la trésorerie, et ainsi éviter la circulation dans les couloirs des usagers, c'est pourquoi la sécurisation de la trésorerie amendes est ressortie des tiroirs.

## **LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le règlement intérieur avec application au 1/1/23 (!) arrive enfin. L'intersyndicale a amendé ce RI et l'a proposé à la Direction ce jour.

## **LE MÉNAGE**

De sérieux problèmes d'hygiène subsistent, notamment rue des Clercs. Si la Direction partage notre mécontentement, elle se dit relativement impuissante quant à faire correctement exécuter les prestations prévues au marché. Et ce notamment parce qu'elle n'a pas la totale maîtrise de la gestion de ce marché. Le Directeur s'est engagé à trouver une solution. Nous pourrions dire : encore de belles paroles !

FO a une proposition radicale : casser le marché, et embaucher du personnel interne à la DDFIP pour le ménage ! Et cesser l'externalisation de la mission ménage, qui coûte une fortune, et dont l'exécution est faite par des entreprises privées qui font du profit sur le dos de leurs salariés !

Dans le contrat de ménage, les pénalités sont tellement faibles que ça ne leur fait même pas mal !

Et encore faut-il réclamer des pénalités pour non exécution du contrat..,

FO restera vigilante sur ce point.

Nous rappelons l'importance de la saisine du registre SST : si rien n'est noté, la direction peut penser que tout va bien...

N'hésitez pas également à nous faire remonter tous les dysfonctionnements que vous constaterez.

## **LES QUESTIONS DIVERSES**

\* Le Directeur nous a informé que les TH supplémentaires sur les logements HLM ne seront

pas mises en recouvrement. Ouf ! Mais les agents de gestion devront-ils intervenir pour que cela ne se fasse pas ? Là-dessus, pas de réponse !

\* L'attention du Directeur a été attirée sur la situation des effectifs des SIP de Moselle-Est. Il s'est à nouveau engagé à améliorer la situation.

\* Suite à l'article paru dans le RL du 14/12/2023 sur la fermeture des 6 trésoreries de proximité restantes dans le secteur de Metz, nous avons été très surpris du chiffre de la fréquentation à Verny et Vigy annoncé par le directeur, soit 80 usagers sur l'année 2023... Pensant à une erreur de la part du journal cité, nous avons demandé les chiffres au directeur : eh bien non, ce n'est pas une erreur, le directeur nous a bien confirmé ce chiffre en séance !

D'où viennent ces chiffres ? Nous ne le saurons pas !

Ce que nous connaissons, ce sont les chiffres de la caisse : plus de 600 quittances à Verny, autour de 400 à Vigy. Ces chiffres ne peuvent pas être contestés, ils sont factuels ! Et bien sûr, les usagers ne rentrent pas dans une trésorerie seulement pour payer... Et il faut aussi tenir compte du nombre de jours ouvrés de ces trésoreries !

Ce qui démontre une chose : la direction ne sait pas de quoi elle parle quand elle évoque l'accueil en trésorerie, car sinon, comment pourrait-elle justifier de leurs fermetures ? Les agents concernés, eux, apprécieront ce manque de respect de leur travail.

Sur les trésoreries de Rombas ou Maizières-lès Metz, aucun chiffre...

Cela promet de belles surprises au niveau de l'accueil pour le SGC de Metz.

**PRECISION :**

Lors de la FS du 7/11/2023, la direction nous avait affirmé que le CSRH était compétent pour le requettage des bénéficiaires de la prime GMBI.

Des précisions ont été demandées à la direction sur cette affirmation : en réalité, c'est la direction qui fournit la liste des bénéficiaires de la prime, et qui a toute latitude pour enlever... ou rajouter des noms avant transmission au CSRH pour la paye. Rassurons-nous, aucun nom n'a été rajouté !

**FO sera très attentive aux conditions de travail des agents pendant les travaux**

À ce jour, nous n'avons pas de réponse à nos questions : comment vont s'articuler les travaux avec la circulation des agents, des usagers, des entreprises, etc.

Les sites concernés seront-ils fermés ?

Ce que nous savons, c'est que les engagements du directeur ne sont pas forcément en adéquation avec les possibilités des équipes en charge de ces réorganisations.

Ne pas avoir les moyens de ses ambitions, on a envie de dire : comme d'habitude !



**C'EST VOUS  
POUR QU'ON SE BAT !**